

## Documents à fournir pour une demande de titre d'identité

- **Formulaire de pré-demande** : à compléter en ligne et à imprimer sur le site : <https://ants.gouv.fr/>

(Ou à défaut, formulaire papier à retirer à l'accueil de la Mairie et à compléter avant votre rendez-vous)

- **2 photos d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes** (regard fixant l'objectif, visage, sourcils et oreilles entièrement dégagés, tête nue, bouche fermée, sans lunettes...) non abîmées et non rayées.

**Merci de bien respecter les normes photographiques. La préfecture refuse de nombreuses demandes à cause de photos non conformes. Cela engendre une augmentation des délais.**

- **Un justificatif de domicile au nom du demandeur, daté de moins d'un an** :

Avis d'imposition, taxe foncière, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation. Si vous résidez chez un particulier (parent, ami...) :

- copie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant,
- une attestation de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de trois mois,
- un justificatif de domicile à son nom (de moins d'un an)

- **Un acte de naissance de moins de 3 mois**

- **Ancienne carte d'identité et/ou passeport**

Joindre une copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois), sauf si votre commune de naissance est affiliée à COMEDEC, si vous possédez pas de carte d'identité ou si elle est périmée depuis plus de 5 ans.

- **Pour les passeports : joindre un timbre fiscal\*** :

Plus de 18 ans : 86 € – De 15 à 17 ans inclus : 42 € – Moins de 15 ans : 17 €

\*Timbres fiscaux disponibles chez les buralistes agréés ou en ligne :

<https://timbres.impots.gouv.fr/>

**PHOTOS CONFORMES DOCUMENTS OFFICIELS CONSIGNES À RESPECTER**

**1. VÉRIFIEZ LA PROPRETÉ DE LA VÊTE**  
2. TENEZ-VOUS DROIT  
3. VISAGE DÉCOUVERT  
Pas de bande sur le front - sourcils et oreilles dégagés

**4. PAS D'ACCESSOIRES**  
Pas de lunettes, bijoux d'oreilles ou piercing

**4. TÊTE NUE**  
Pas de cheveux, accessoires ou barbote

**7. VISAGE DE FACE, YEUX OUVERTS, DANS L'OVALE**  
de menton au sommet du crâne

**5. LES CHEVEUX NE DOIVENT PAS SORTIR DU CADRE**

**8. REGARDER DEVANT VOUS SANS SOURIRE**  
Bouche fermée, visage neutre

**9. APPOURTEZ LA PLANCHE COMPLÈTE À VOTRE MAIRIE**

**Attention, le dossier doit être au complet pour le rendez-vous**

CAS	JUSTIFICATIFS
<p>En cas de perte ou de vol</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de perte (en mairie, lors du dépôt du dossier) / ou de vol (en gendarmerie), ainsi qu'un acte de naissance de moins de 3 mois</li> <li>• Document officiel avec photo permettant de vous identifier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie de la carte d'identité et/ou du passeport perdu ou volé, permis de conduire, permis de chasse, carte vitale, carte d'invalidité, carte de combattant, carte d'identité militaire, carte de transports scolaires...</li> <li>- Pour les cartes d'identité, joindre un timbre fiscal* de 25€</li> </ul> </li> </ul>
<p>Enfants de parents divorcés ou séparés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte d'identité ou passeport du parent exerçant l'autorité parentale</li> <li>• Jugement de divorce/séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale</li> </ul> <p>En cas de résidence alternée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisation sur l'honneur signée des 2 parents</li> <li>- Pièces d'identité et justificatifs de domicile des 2 parents</li> </ul>
<p>Majeurs ou mineurs protégés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte d'identité ou passeport du tuteur ou parent</li> <li>• Jugement de tutelle ou curatelle</li> </ul>
<p>Mention d'un nom d'usage pour un mineur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acte de naissance ou attestation sur l'honneur des 2 parents avec ordre des prénoms</li> <li>• Cartes d'identité ou passeports des parents</li> </ul>
<p>Changement d'état civil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acte de naissance</li> <li>• Acte de mariage</li> <li>• Jugement de divorce mentionnant l'autorisation de l'ex-mari</li> <li>• Acte de décès en cas de veuvage</li> </ul>
<p>Mention d'un nom d'usage pour un mineur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acte de naissance portant la mention de nationalité française, ou un certificat de nationalité française ou décret de naturalisation ou de réintégration</li> <li>• Ou à défaut les décrets de naturalisation des parents</li> </ul>